

L'AUDITEUR



ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

Où en est la réforme de l'audit ?

PAGE 1

ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

Comment moderniser la mission du commissaire aux comptes ?

Les nouvelles technologies au service de la profession.

PAGE 2

ACTUALITÉ DE LA PROFESSION

Quelles stratégies en matière de recrutement, de formation et de management ?

EUROPE

Première rencontre européenne de l'audit à Paris le 17/10.

PAGE 2

COMMISSIONS

La Commission Marketing : une courroie de transmission pour mieux diffuser nos messages.

PAGE 3

TEMPS FORTS

Une journée pour marquer le coup d'envoi de la certification dans les Comités d'entreprises à partir de 2016.

La 6^{ème} Journée de la Prévention met la prévention des difficultés des entreprises en pratique.

AGENDA DU PRÉSIDENT

INFORMATIONS PRATIQUES

PAGE 3

LA VIE DES CRCC

Anne-Laure Chevalier, une présidente d'influence pour la CRCC de Metz.

ZOOM

Nouvelle mandature CJEC.

Retour sur le forum de l'audit à Angers.

FOCUS

L'Institut Messine : ouvrir de nouvelles voies de progrès pour l'économie.

PAGE 4



EDI
TO
RIAL

YVES NICOLAS
PRÉSIDENT
DE LA CNCC

“
**NOUS VOULONS
DÉMONSTRER,
À L'OCCASION DE CES
ASSISES, QUE L'AUDIT
LÉGAL DES COMPTES
EST UN MÉTIER
MODERNE, D'AVENIR,
ET À FORTE VALEUR
AJOUTÉE**
”

Avec les CRCC d'Angers, Poitiers et Rennes, j'ai résolument souhaité que les XXVII^{èmes} Assises de la Compagnie nationale, qui se déroulent à Nantes les 11 et 12 décembre prochains, soient orientées vers les cabinets, leur développement, leur présence dans le monde économique, en réponse aux légitimes attentes d'un environnement toujours plus exigeant, dans une économie mondialisée rapide et instable.

Quelle que soit la dimension des entités que nous contrôlons, quel que soit leur secteur d'activité ou leur statut juridique, nous voulons démontrer, à l'occasion de ces Assises, que l'audit légal des comptes est un métier moderne, d'avenir et à forte valeur ajoutée, qui répond à une exigence de sincérité et de confiance fortement demandée par la société.

Au moment où s'engagent les premiers pas d'un débat sur la transposition de la réforme européenne de l'audit dans notre droit national, qui s'achèvera au milieu de l'année 2016, nous avons le devoir impérieux de montrer notre unité et de faire valoir le point de vue de l'économie de nos cabinets.

Nous avons aussi besoin de croissance, comme toutes les entreprises de France. Comme ces dernières, nous avons besoin de recruter de nouveaux collaborateurs qui seront l'avenir de notre profession. Comme elles, nous avons également besoin d'une stabilité juridique et technique pour que nous puissions nous développer, notamment dans de nouveaux secteurs.

Ces Assises sont aussi le lieu pour faire un point sur notre actualité politique mais aussi technique dans le cadre des ateliers. Une nouvelle fois, ont été programmés thèmes classiques et thèmes innovants avec un regard particulier sur notre façon de communiquer et sur notre présence dans le périmètre des PME.

A l'occasion de ces deux jours, nous entendrons le point de vue des pouvoirs publics et celui de nos Ministres et je ne manquerai certainement pas de rappeler les enjeux économiques et humains de notre profession.

Je vous invite nombreux à nous rejoindre à Nantes pour nos XXVII^{èmes} Assises !



AC
TUA
LITÉ

DE LA
PROFESSION

SPÉCIAL ASSISES

Les grands débats des Assises portent sur quatre sujets clés pour la profession. Leurs chefs d'orchestre nous en disent un peu plus...

LE POINT SUR LES AVANCÉES DES GROUPES DE TRAVAIL

Où en est la réforme de l'audit ?

PAR RENÉ-CHARLES PERROT

Aujourd'hui les six groupes de travail mis en place par la Chancellerie travaillent sur les contours des options laissées à l'appréciation des états membres. Je note une véritable convergence de vue des différents participants, régulateurs, représentants des entreprises et professionnels, sur de nombreux sujets. La difficulté semble être le rôle du comité d'audit auquel le texte européen paraît donner une véritable mission opérationnelle de regard des services non audit proposés par le commissaire aux comptes. Cela a pour conséquence de rendre frileux les représentants des plus grandes entreprises vis-à-vis du texte même du règlement qui propose une nouvelle lecture des services non audit sur la base d'une liste d'interdits et non plus sur une liste de missions autorisées. Nous menons largement et prioritairement des discussions avec les représentants de ces entreprises pour parvenir à un accord à la fois utile pour la profession et non conflictuel avec les entreprises. Je suis convaincu que nous y parviendrons, tout comme nous parviendrons à examiner la question des DDL actuelles qui devront être analysées à l'aune des nouvelles dispositions.

Un consensus se dessine également sur la définition des EIP et le tour de table rapproche tous les points de vue de la définition du champ européen. Cette proposition de définition contribue du même coup à résoudre d'autres discussions concernant les entités à la limite du seuil EIP qui ne se verraient pas appliquer toute la rigueur des conséquences du règlement européen. La question sur la durée des mandats semblait, elle aussi, faire consensus dans les groupes de travail notamment pour ce qui concerne notre mandat de 6 ans et la levée de l'option permettant de repousser jusqu'à 24 ans la rotation obligatoire des firmes. Le débat sur l'option d'appel d'offres n'est pas encore finalisé et l'analyse des chiffres sur ces mandats EIP sans co-commissariat aux comptes contribuera à mieux résoudre la question. Au final, on observe que les groupes de travail montrent l'imbrication des sujets, ce qui nécessitera à un moment un traitement global et non individuel. La tâche est d'autant plus ardue qu'il est impératif aussi de tenir compte de l'objectif d'harmonisation européenne, qui oblige à se coordonner régulièrement avec les autres pays d'Europe.

UN DÉBAT PROSPECTIF SUR LA MISSION D'AUDIT

Comment moderniser la mission du commissaire aux comptes ?

PAR YANNICK OLLIVIER

Il est incontournable d'engager une réflexion en profondeur pour apporter davantage de valeur ajoutée à notre environnement...

«L'avenir de la profession repose sur notre capacité à faire évoluer notre mission. Bien entendu, son périmètre s'est déjà bien élargi avec, non seulement, l'ouverture de la sphère publique à la certification (aujourd'hui les universités, les établissements publics, les principaux hôpitaux, et certainement demain les collectivités territoriales), mais aussi avec le renforcement de nos positions dans le secteur non marchand à l'occasion de la loi sur l'économie sociale et solidaire et enfin avec celui du contrôle

des comités d'entreprise ou des syndicats. Pour autant, alors que la réforme de l'audit va ajouter de la réglementation et, en particulier, définir le curseur des services non audit, notre challenge d'avenir doit être centré sur la réduction de l'expectation gap, pour nous rapprocher toujours plus des attentes de nos clients sur notre mission légale. Il est incontournable d'engager une réflexion en profondeur pour apporter davantage de valeur ajoutée à notre environnement. Tout en s'appuyant sur le socle de notre mission historique, qui nous confère une légitimité et une capacité d'adaptation reconnue, nous devons nous engager sur des territoires plus prospectifs et innovants en cohérence avec un environnement de plus en plus exigeant. Dans un contexte d'information financière pléthorique où l'anticipation et l'analyse

des risques sont essentielles, nous nous devons d'être force de proposition sur de nouveaux contours de certification et ainsi, pourquoi ne pas réfléchir à un rapport de certification plus riche, à notre rôle face aux données prévisionnelles et notre apport sur l'analyse des risques. L'avenir de notre mission d'audit doit également passer par le développement de missions ponctuelles d'attestation en particulier dans le cadre de recherches de financement et d'investisseurs et/ou par l'attestation de données non purement financières. Enfin, toutes ces orientations doivent nécessairement s'accompagner d'une analyse fine de la responsabilité pénale et civile du commissaire aux comptes pour, sans doute, aller vers des niveaux de responsabilités gradués et adaptés à la mission».

LE CAC 2.0

Les nouvelles technologies au service de la profession

PAR NATHALIE MALICET

«Parce que 95 à 98% de nos clients ont informatisé leur comptabilité et l'ont même intégrée via des ERP, les commissaires aux comptes sont aujourd'hui face à des systèmes qui produisent de l'information financière qu'il leur faut certifier. A nos clients les choix techniques, à nous de nous adapter en réalisant nos contrôles à la source. Cette mutation nous ouvrira, à nous aussi, des gains de temps et d'efficacité...

Rappelons-nous ce qu'était un inventaire des stocks sur papier, quand aujourd'hui les requêtes que nous convenons avec l'entreprise automatisent nos recherches. Mais, si elles nous font gagner en productivité, ces mutations changent en profondeur la mission du commissaire aux comptes dont la nature des contrôles évolue, même si l'objectif d'audit reste au final identique. Plutôt que de subir ces évolutions, pourquoi ne pas avoir un rôle proactif, par

exemple quand notre client envisage de basculer d'un système à l'autre, en exerçant une vigilance sur le respect des règles obligatoires imposées par la législation. Sur la cybercriminalité également, notre maîtrise des principes du contrôle interne peut nous permettre d'alerter le dirigeant sur les zones de risques et les faiblesses de son système informatique.

Et dans nos cabinets? Jusqu'où aller dans la dématérialisation de nos données, comment maîtriser la sécurité et respecter les préconisations de la CNIL, comment également tirer bénéfice du numérique pour améliorer la communication avec nos clients? Autant de questions, autant de voies de progrès...

RESSOURCES HUMAINES, UNE PRIORITÉ DU DÉVELOPPEMENT DES CABINETS

Quelles stratégies en matière de recrutement, de formation et de management ?

PAR BÉATRICE JESTIN

Alors que la réglementation de notre mission de certification et les normes professionnelles qui l'accompagnent contraignent fortement notre champ d'expression, nos missions connexes et les nouveaux secteurs dans lesquels nous nous engageons appellent à un élargissement de nos compétences. Nous sommes aujourd'hui face à l'impérieuse nécessité de nous tourner vers de nouvelles sources de recrutement en nous ouvrant à des profils d'ingénieurs, d'actuaire ou de masters spécifiques...

Nos institutions se sont engagées fort à propos dans la réforme des voies d'accès à la profession à travers la relance du certificat

d'aptitude, qui devrait aider à compléter les équipes d'audit par des profils plus diversifiés. Les commissaires aux comptes eux-mêmes, qui seront amenés à manager ces nouvelles recrues, devront avoir accès à ces différentes spécialités et maîtriser l'art du travail en équipe et l'interdisciplinarité.

Autant de challenges et de leviers d'attractivité pour motiver les étudiants à venir nous rejoindre. Autant de questions aussi qui se posent à nos cabinets, quelle que soit leur taille, qui auront à mener cette réflexion sur leur recrutement et la nécessité de s'entourer de compétences nouvelles pour développer de nou-

veaux services et marchés, et répondre aux enjeux croissants du numérique ou du développement durable. Ceci implique naturellement une réflexion stratégique conjointe et volontariste du cabinet sur son positionnement afin, qu'il s'oriente vers des marchés justifiant des recrutements spécifiques. Enfin, le recrutement devra être accompagné de plans de formation et d'un travail d'accompagnement à la fois des nouveaux profils pour les familiariser aux techniques d'audit et des auditeurs pour les sensibiliser aux nouvelles spécialités.

EUROPE

Première rencontre européenne de l'audit à Paris le 17 octobre

«Apprendre sur l'autre permet d'apprendre sur soi-même». C'est cette évidence qu'a mise en avant la première rencontre européenne de l'audit organisée le 17 octobre par la Compagnie nationale et les Compagnies régionales de Paris et Versailles. Son principe : inviter les représentants d'instituts européens pour débattre de l'accueil fait à la réforme européenne de l'audit dans les différents pays et confronter les positions sur les options laissées à la décision de chaque état. Quatre sujets particuliers étaient au menu des débats réunissant un tour de table européen : le périmètre de l'EIP, la durée des mandats, les services non audit et le commissaire aux comptes dans la PME. «Pour la première fois les institutions se sont réunies de façon libre, hors de la présence de leurs régulateurs et sans aucune médiatisation. C'était une initiative importante, que nous avons, avec Patrick Rolland, appelée de nos vœux pour accompagner le processus législatif» explique Didier-Yves Racapé, Président de la CRCC de Paris. «Cette première réunion a mis en lumière le besoin d'échanges de terrain, qui devrait présider à toute modification réglementaire. Et en miroir, les incohérences de notre fonctionnement législatif, qui veut que les évolutions réglementaires se fassent souvent



sans concertation avec les citoyens concernés. En outre, la construction des textes européens est basée sur un processus de consensus le plus large possible et engendre une subsidiarité qui conduit finalement au maintien de spécificités nationales allant à l'encontre du principe même de la réglementation européenne», analyse le président de la CRCC de Versailles, Patrick Rolland. Cette réunion a donc eu le mérite de remettre les acteurs en face de leur terrain et de permettre des échanges ouverts, d'institut à institut, sujet par sujet.

«On a ainsi pu mesurer les différences historiques et culturelles, mais aussi les zones de rapprochement entre pays européens», avance Didier-Yves Racapé. La journée a, bien sûr, mis en avant la difficulté de tendre vers l'harmonisation à partir d'exercices parfois très différents d'un pays à l'autre. Pourtant, des rapprochements ont été mis en avant ou esquissés. Sur les services non audit, alors que les DDL avaient mis pas moins de cinq ans à se mettre en place, les profes-

sionnels français doivent aujourd'hui basculer de la liste blanche à la liste noire. L'éclairage des autres pays européens ne sera sans doute pas inutile pour aider le régulateur à en délimiter les nouveaux contours en se rapprochant de l'objectif d'harmonisation. «Mieux comprendre les autres pays nous permettra d'avoir un meilleur dialogue avec le législateur français» résume Patrick Rolland. Quant à la pratique du co-commissariat, exception française, elle a suscité curiosité et intérêt de la part des états membres. Le commissariat aux comptes dans la PME, qui lui n'est pas une spécificité française, puisqu'il existe en Italie, en Espagne ou en Pologne... et ses apports en termes de sécurisation de l'assiette fiscale et de lutte contre la fraude ont pu amener à réfléchir les pays qui réservent le commissariat aux comptes aux grosses entreprises. Enfin sur le périmètre de l'EIP, le partage des définitions par chaque pays pourra, comme sur les services non audit, aider le régulateur français à en revoir les contours.

Plus globalement Didier-Yves Racapé forme le vœu que «cette première réunion marque le départ d'un «european tour» de l'audit, qui nous permette de suivre la mise en œuvre de la réforme et de tirer un premier bilan de son fonctionnement dans quelques années, notamment sur la question fondamentale de l'harmonisation des pratiques d'audit dans les pays européens, et qui sur le long terme renforce la relation entre nos organismes représentatifs».

Dernière minute :

Le compte rendu de cette journée est en ligne sur le site dédié à la réforme européenne, accessible depuis la page d'accueil du portail de la CNCC. <https://www.cncc.fr>

COMMISSIONS

La Commission Marketing permet aux confrères d'avoir le retour du terrain et de travailler sur des supports facilitant leur quotidien professionnel



ANNE-CHRISTINE FRÈRE, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION MARKETING

Créée depuis quatre ans, la Commission Marketing de la Compagnie nationale est en quelque sorte le fil rouge qui fait le lien entre les différentes commissions pour que l'offre éditoriale et aujourd'hui digitale de l'Institution soit cohérente, homogène et attractive, quel que soit l'interlocuteur. Anne-Christine Frère, qui en a pris la présidence en 2012, travaille en mode projet avec une commission volontairement en effectif restreint. «Compter seulement dix membres nous permet une meilleure efficacité et une mobilisation plus suivie de l'ensemble des participants» souligne-t-elle.

En termes de sujets, la commission est amenée à travailler sur les principaux véhicules des messages de la profession, qu'ils soient destinés aux confrères ou délivrés à l'extérieur. Ses sujets sont par conséquent très variés, depuis le guide pratique sur la prévention des difficultés des entreprises, qui a pour objectif d'aider les confrères à se positionner en amont des difficultés avérées (ce que la profession appelle «la phase 0 de la procédure d'alerte»),

La Commission Marketing : une courroie de transmission pour mieux diffuser nos messages

jusqu'aux supports délivrés aux jeunes et aux établissements d'enseignement dans le cadre de la campagne Attractivité, en passant par le marketing de l'offre de formation ou l'organisation de la communication digitale de la Compagnie. «Nous avons ainsi participé à la refonte du site internet, dont la partie technique est aujourd'hui entre les mains d'une commission dédiée, et orchestrés les différents mailings envoyés aux professionnels. Nous avons ainsi fait le choix de conserver quatre envois hebdomadaires, dont le «5 minutes» mis en place récemment, tout comme nous avons validé le basculement du bulletin d'information trimestriel du format papier au format numérique, non sans avoir au préalable sondé les confrères» illustre Anne-Christine Frère. L'écoute des professionnels est d'ailleurs à la base du travail de la Commission Marketing, qui s'appuie fréquemment sur l'avis d'un panel représentatif de la profession.

Ouverte et décloisonnée, la Commission Marketing est amenée à travailler main dans la main avec bien d'autres commissions, en particulier avec la Commission Communication, mais aussi avec les présidents de CRCC, ce qui lui permet de s'inscrire dans la dimension politique des projets. «Ainsi, nous

avons assuré le «service après-vente» de l'adhésion aux Medef territoriaux initiée au début de la précédente mandature» rappelle Anne-Christine Frère, en invitant la présidente du Medef Languedoc-Roussillon, elle-même commissaire aux comptes, à nous faire part de son appréciation et de ses attentes sur l'adhésion des commissaires aux comptes et la présence d'un de nos représentants au sein des conseils des Medef territoriaux. Son intervention a notamment mis en lumière que les entrepreneurs étaient plus intéressés par notre analyse de sujets de fond, comme la responsabilité des dirigeants ou les simplifications, que par des exposés sur le rôle et l'utilité de l'auditeur.

La Commission Marketing permet aux confrères d'avoir le retour du terrain et de travailler sur des supports facilitant leur quotidien professionnel. Son rôle est enfin de donner aux confrères des outils pour susciter des contacts plus fréquents, avec les élus, les magistrats, les jeunes, mais aussi et d'abord avec leurs clients. «Si l'on ne veut pas être remis en cause sur nos missions, chacun à son niveau doit agir pour ne pas réduire la mission de l'auditeur à une obligation légale et montrer en quoi elle facilite et sécurise la vie de l'entreprise» conclut-elle.

TEMPS FORTS

Une journée pour marquer le coup d'envoi de la certification dans les Comités d'entreprises à partir de 2016.

Si l'ouverture de la certification des comptes aux comités d'entreprises ne concernera que les plus gros d'entre eux, à peu près 500 au total sur les 40 000 comités d'entreprises que compte notre pays, cette nouvelle mission poursuit l'ouverture de la profession au monde syndical. Elle fait ainsi suite à l'article 32 de la loi du 5 mars 2014 sur «la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale». La journée organisée le 27 octobre dernier par la Compagnie nationale a voulu marquer cette continuité en groupant deux sujets au cours d'un après-midi consacré à l'information des professionnels. A l'ordre du jour : le nouveau rôle du CAC dans les comités d'entreprise, la future attestation qu'il délivrera dans le cadre de la représentativité des syndicats professionnels d'employeurs, la présentation des résultats de l'Observatoire de la qualité comptable, mis en place pour diminuer les anomalies relevées dans les comptes des syndicats professionnels publiés progressivement à partir de 2011. «Nous devons être dignes de la confiance qui nous est accordée par les pouvoirs publics en contribuant à l'amélioration de la qualité de la présentation des comptes», résume Gérard Lejeune, Président du groupe de travail Organisations professionnelles et syndicales et Comités d'entreprise, à l'origine de cet Observatoire et qui a conçu et animé cette journée.

Pour les CE, la nouvelle loi applicable dès 2015 prévoit la mise en œuvre d'une comptabilité ultra-simplifiée pour les petits CE (jusqu'à 153.000€ de

ressources nettes- seuil à confirmer) et la présence d'un expert-comptable dans les CE moyens, et à partir de 2016 l'obligation de nommer un commissaire aux comptes. Ce nouveau dispositif va introduire une plus grande rigueur et une transparence qui seront les bienvenues.

«Cette mission nous imposera probablement, au-delà de la certification des comptes, de la révélation des faits délictueux et de la procédure d'alerte, l'examen des documents visés par la commission des marchés instituée par la nouvelle loi, dès lors que le CE fait appel à des prestataires, passé un certain seuil, ainsi qu'un rapport sur les conventions qui permettra de lutter contre les conflits d'intérêt entre les élus et le CE» précise Gérard Lejeune. «Nous voulons ouvrir la mission à un maximum de confrères» souligne-t-il, citant en exemple les 650 confrères à avoir déjà investi le champ des syndicats, sur 1 000 mandats au total, selon les déclarations d'activité 2013. Ce qui révèle une véritable diffusion dans notre corps professionnel.

L'ouverture aux comités d'entreprises a été le second point fort de cette journée du 27 octobre puisque les représentants des CE potentiellement concernés étaient invités en matinée pour assister à une présentation exhaustive des nouvelles dispositions. «Nous adresser à nos nouveaux interlocuteurs qu'ils soient secrétaires ou trésoriers, nous semblait essentiel, même si nous sommes un peu en avance sur les textes» commente Gérard Lejeune.

La 6^{ème} Journée de la Prévention met la prévention des difficultés des entreprises en pratique

La 6^{ème} Journée de la Prévention, organisée par la CNCC en partenariat avec le CSOEC, la Conférence Générale des Juges Consulaires de France et le Conseil National des Administrateurs Judiciaires & des Mandataires Judiciaires, a apporté cette année un éclairage particulier sur les aspects pratiques de la prévention des difficultés des entreprises, à travers des cas concrets et des retours d'expérience. «Nous avons écouté les demandes des confrères souhaitant plus de cas concrets pour approcher ce sujet complexe et encore trop souvent tabou» commente Dominique Lévêque, Président du groupe de travail Prévention.

Ainsi les différents intervenants aux prises avec les difficultés des entreprises (commissaire aux comptes, expert-comptable, avocat, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, commissaire

au redressement productif) ont pu s'exprimer sur des cas pratiques, et deux chefs d'entreprises sont venus témoigner très librement des difficultés traversées et des procédures mises en œuvre dans leur entreprise. «Deux expériences, celle de l'ancien président d'un groupe de presse professionnelle et d'un président d'agence de communication, ont permis aux confrères de toucher du doigt le vécu de ces procédures, qui font souvent l'objet d'une appréhension bien naturelle, en les incarnant et en les humanisant. En luttant contre l'appréhension des conseils, on peut plus efficacement diminuer celle des chefs d'entreprises» poursuit Dominique Lévêque.

Les modifications apportées par l'ordonnance de mai dernier sur les procédures de prévention et de traitement ont été, bien sûr, beaucoup com-

mentées, avec des éclairages spécifiques apportés sur les rôles respectifs des deux professionnels libéraux. Un accent tout particulier a été mis sur la «phase 0» de l'alerte, qui permet, par le dialogue direct entre le chef d'entreprise et son commissaire aux comptes, de lever bien souvent des difficultés naissantes.

Enfin, la Journée de la Prévention, qui met chaque année le projecteur sur un aspect du financement des entreprises, a cette année traité du crowdfunding, en faisant intervenir les acteurs des plateformes eux-mêmes. Pour Dominique Lévêque, «S'il n'existe aujourd'hui encore aucune obligation réglementaire, ce mouvement de fond vers de nouveaux modes de financement interroge les commissaires aux comptes sur les travaux qu'ils auront sans aucun doute à réaliser dans ce cadre».

AGENDA DU PRÉSIDENT

28/10

DELPHINE HUMBERT, conseillère droit civil et économique - professions judiciaires et **BENOÎT JOXE**, chargé de mission, au Cabinet de Christiane Taubira

11/11

PARTICIPATION AU CONGRÈS MONDIAL DE LA COMPTABILITÉ À ROME

18/11

INTERVENTION AUPRÈS DES MÉDEF TERRITORIAUX

20/11

CAROLE CHAMPALAUNE, Directrice des affaires civiles et du sceau

20/11

CHRISTIAN JACOB, Député

21/11

Participation à la présentation de la prise de position CNCC/IFACI sur l'amélioration de la coopération entre l'audit interne et l'audit externe

1/12

INTERVENTION À SCIENCES PO AIX

2/12

PIERRE PRINGUET, Président et **FRANÇOIS SOULMAGNON**, Directeur général de l'AFEP

INFORMATIONS PRATIQUES

NORMES D'EXERCICE PROFESSIONNEL 2014

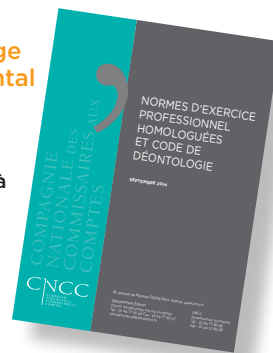
Un ouvrage fondamental à jour.

Conservez à portée de main votre corpus normatif à jour grâce à l'ouvrage

Normes d'exercice professionnel 2014, réédité pour vous.

Utile à l'ensemble des professionnels et de leurs équipes, il vous offre une **maquette lisible** ainsi que divers **compléments documentaires** nécessaires à la lecture et à la mise en œuvre de ces textes fondamentaux.

En complément, un marque page précise les liens entre les NEP et les notes d'information correspondantes pour vous aiguiller dans la collection des «petits gris». **Un incontournable à commander rapidement.**



Anne-Laure Chevalier, une présidente d'influence pour la CRCC de Metz



Le parcours d'Anne-Laure Chevalier au sein des instances professionnelles l'a conduite en quelques années, à 39 ans à peine, à la tête de la CRCC de Metz. Une «petite» compagnie avec 126 inscrits, mais avec les mêmes exigences qu'une grande: *«mettre les confrères à niveau pour affronter les défis de demain, valoriser notre rôle auprès de l'environnement économique et judiciaire, nous faire mieux connaître et comprendre des jeunes»* résume-elle.

C'est tambour battant qu'elle a relevé ces défis, forte de son engagement de six ans en tant qu'élue de la CRCC de Metz en charge des questions de formation des commissaires aux comptes et animatrice pour la CNCC du cursus audit prévu pour les experts comptables stagiaires. Ce goût pour la formation initiale et continue l'a naturellement menée à s'engager pour l'attractivité de la profession auprès des jeunes. Elle est aujourd'hui membre de la Commission Attractivité créée à l'initiative d'Yves Nicolas, il y a deux ans. *«Avoir une participation active au futur de notre profession est passionnant et le com-*

muniquer aux jeunes est primordial pour assurer ce futur» commente-t-elle. Elle a donc participé activement à la mise en place de la campagne Attractivité et lui donne aujourd'hui son prolongement sur le terrain en associant sa CRCC aux initiatives régionales auprès des jeunes : **«La nuit qui compte»** organisée le 14 novembre par l'Ordre des experts comptables de Lorraine, et la journée **«Star CAC»** de juillet dernier avec l'Anecs Lorraine. Pour sensibiliser les étudiants, pas moins de cinq déplacements ont été organisés l'an dernier dans les établissements du département de Moselle préparant à la comptabilité. Aujourd'hui elle travaille avec la CRCC de Nancy à la préparation, pour 2015, d'une journée de l'audit tournée vers les lycées de la région, qui concernera pas moins de 20 établissements.

On retrouve cette dynamique dans les relations avec les acteurs économiques, qui se sont intensifiées depuis le début de sa mandature. Anne-Laure Chevalier fait aujourd'hui partie du bureau du Medef Lorraine, l'ensemble des CRCC ayant adhéré en 2013 aux Medef régionaux à l'initiative de la CNCC. *«Cette position au cœur d'une des deux institutions représentatives des entreprises nous permet d'être plus en prise avec les problématiques de nos clients et de*

développer une relation suivie avec ce syndicat» souligne-t-elle. Relation suivie et nourrie puisque le président du Medef Lorraine était, aux côtés du président de la CCIR de Lorraine et d'un représentant de la Banque de France, l'invité de la journée CAC dans les PE-PME organisée avec la CRCC de Nancy le 20 novembre dernier. *«Nous avons souhaité nous inscrire dans l'action nationale pour préserver notre rôle dans la PME. Nous voulons démontrer que nous sommes **«une obligation qui rapporte aux entreprises»**, mais aussi les écouter pour envisager avec elles les pistes d'évolution de notre mission. Notre rôle ne se limite pas aujourd'hui à dire à un moment clé que tout va bien, mais à établir des recommandations en matière de risques ou de contrôle interne utiles pour l'avenir et cette information prospective devra sans nul doute être encore développée dans les prochaines années...»* poursuit-elle. A son actif également, l'établissement de relations régulières avec les magistrats, avec en deux ans pas moins de huit rencontres avec le procureur général et ses proches collaborateurs et l'organisation d'une réunion annuelle avec l'ensemble des magistrats du ressort de la cour d'appel.

Une dynamique générale qu'elle est heureuse d'avoir initiée. Avec un regret cependant *«que les commissaires aux comptes soient encore trop peu nombreux à donner de leur temps et à s'investir dans les instances pour promouvoir notre utilité. A l'échelle d'une CRCC comme celle de Metz, le ratio d'élus par nombre de confrères est forcément plus élevé... nous devons donc redoubler de mobilisation!»*. Nul doute que celle d'Anne-Laure Chevalier ne faiblira pas !

ZOOM Nouvelle mandature CJEC

Elue en conseil national en octobre dernier à Lyon, la nouvelle équipe CJEC souhaite coordonner et dynamiser l'action de l'institution des jeunes experts comptables et commissaires aux comptes. L'Auditeur vous propose la vision de son président et de son vice-président.

David Ladame, Président: «Conquête 2015»

Notre plan d'actions s'inscrit dans une démarche de conquête. L'objectif: aider nos adhérents à mieux faire face aux enjeux, autour de thèmes tels que: le développement, l'audit, l'association, l'interprofessionnalité ou l'attractivité.

Notre démarche se résume en 3 phases:

- **marketing**: traiter des problématiques stratégiques et s'attacher à préciser les besoins de nos adhérents, de nos sections et de nos partenaires et annonceurs et adapter notre offre tant sur le volet production que sur le volet commercial.
- **communication**: élaborer un plan d'actions orienté vers nos adhérents, nos sections et nos partenaires mixant actions pull (site internet, bourse des compétences, Données Partagées, newsletter) et actions push (Estivales, soirée de l'installation);
- **vente**: promouvoir et vendre l'offre du CJEC auprès des adhérents et des sections grâce à une solide organisation et une bonne maîtrise des fondamentaux (valorisation du savoir-faire et création de valeur ajoutée perçue).

En un mot, nous vous proposons une gouvernance audacieuse, au service d'un collectif !

Yves Pascual, Vice-président: «C comme commissaires aux comptes»

Beaucoup oublie souvent que le dernier C de CJEC signifie commissaires aux comptes. En nommant vice-président une personne qui consacre 100 % de son activité au commissariat aux comptes, le CJEC démontre sa volonté de ne délaisser aucune des deux professions qu'il représente.

Ayant fait le choix d'exercer exclusivement dans l'audit, j'ai appris, depuis 11 ans, combien ce métier est enrichissant tant au niveau de la technicité que des relations humaines.

Accéder à son premier mandat reste difficile pour un jeune confrère. Le CJEC a la volonté de répondre à ce problème. Pour ce faire, nos deux axes de travail sont les suivants:

- **activité**: contribuer à promouvoir le métier de commissaires aux comptes auprès des adhérents, aux côtés de la CNCC;
- **accession au premier mandat** en s'appuyant sur nos outils:
 - la bourse des compétences: mettre en relation de jeunes professionnels nouvellement inscrits avec des cabinets ayant un besoin dans le cadre de missions ponctuelles;
 - le mentoring audit: un accompagnement du jeune commissaire aux comptes par un professionnel expérimenté, pour partager les bonnes pratiques et les erreurs à ne pas commettre.

Le chemin sera long pour que ces outils soient connus et opérationnels mais nous avons la volonté que CJEC continue à rimer avec audit et commissariat aux comptes.



L'ÉQUIPE DU CJEC 2014-2015

FOCUS L'Institut Messine : ouvrir de nouvelles voies de progrès pour l'économie

Créé à l'initiative de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes en début d'année, l'Institut Messine est aujourd'hui en pleine activité. Sa gouvernance et ses orientations sont fixées par un Comité directeur et un Conseil d'orientation constitués de personnalités de renom. *«Si nous avons souhaité ouvrir la composition de nos organes de gouvernance et opter pour un fonctionnement autonome par rapport à nos instances professionnelles, c'est pour donner une plus grande portée aux réflexions qui seront conduites par l'Institut et pour assurer une nécessaire liberté de parole aux différents participants, pour la plupart extérieurs à la profession»* explique son Président Michel Léger. L'Institut Messine aura vocation à publier deux sortes de contributions : des rapports résultant de ses groupes de travail et des notes rédigées après auditions d'experts. *«Nous souhaitons faire réfléchir la société, au sens large, sur des sujets économiques, de portée très large. Cela permettra bien sûr de montrer que la profession a la capacité de défricher et de cristalliser la réflexion sur des thèmes d'intérêt général mais aussi, nous l'espérons, de faire évoluer les esprits, par le rayonnement qui sera donné à nos travaux»* poursuit Michel Léger. Le recrutement est en phase avec ce positionnement puisque le casting des groupes de travail est aussi ouvert que possible aux meilleurs experts sur chacun des sujets. *«Nous n'avons, à l'évidence, pas vocation à reproduire les groupes de travail de la Compagnie»* précise le président du think tank.

Les travaux de l'Institut Messine se sont focalisés sur trois sujets, avec des livrables prévus dès le premier trimestre 2015. Le premier à rendre son rapport sera le groupe *«Fiscalité, comportement des entreprises et objectifs de politique économique»*, consacré à l'étude des impacts de la fiscalité sur les stratégies économiques. La deuxième publication de l'Institut sera une note consacrée au thème *«Normes professionnelles et jugement professionnel : l'harmonie est-elle possible ?»*, débat qui oppose, depuis Napoléon, le goût des français pour tout ce qui est normalisé à la Common Law anglaise. Enfin le troisième sujet d'étude porte sur l'information financière à travers une question au cœur de l'actualité *«Trop d'information financière tue-t-elle l'information financière ?»*.

«Des sujets qui intéressent tous les commissaires aux comptes mais aussi la société toute entière. Nous souhaiterions que l'Institut Messine aide à faire progresser le débat économique, qu'il soit une caisse de résonance et ouvre de nouvelles voies pour nous aider à progresser» conclut Michel Léger.

Retour sur le forum de l'audit à Angers :

UN SALON AU CŒUR DE L'UNIVERSITÉ

Le 18 novembre dernier, la CRCC d'Angers et l'Université d'Angers ont organisé la deuxième édition du Forum de l'Audit. Cette manifestation, issue d'un partenariat entre la Compagnie Régionale, la Chaire Règles et Marchés, lancée en 2009 en son sein, et une dizaine de cabinets d'audit, a su fédérer plus de cent vingt étudiants. *«La manifestation qui se tient dans l'enceinte de l'Université est conçue comme un salon, alternant débats d'idées et rencontres avec les professionnels»* explique Sylvain Bégenne, Président de la CRCC. Les étudiants des deux Masters, **Comptabilité - Contrôle - Audit et Audit et Gestion des Risques**, y trouvent des approches variées du métier de commissaire aux comptes. Tout d'abord, une approche pratique, avec l'intervention d'un représentant d'un cabinet de recrutement et les contacts directs avec les principaux cabinets régionaux, mais également, une approche plus générale et stratégique par le biais de débats de fond.

«Le Forum constitue un accord gagnant-gagnant pour les Institutions et les cabinets d'audit et d'expertise comptable partenaires, en permettant aux cabinets associés à cette manifestation de se constituer un vivier de contacts et aux Institutions de promouvoir la notoriété de la profession de commissaire aux comptes» résume Lionel Escaffre, Directeur de la Chaire Règles et Marchés. Ces diplômes universitaires très sélectifs peuvent être en outre pourvoyeurs de profils intéressants pour les cabinets qui cherchent à élargir leurs compétences.

«Après une première édition orientée autour de l'attractivité, le Forum a présenté aux jeunes, cette année, une profession en mouvement et au cœur de l'économie, à partir d'un débat axé sur les missions du commissaire aux comptes dans le secteur non marchand, valorisant ainsi notre rôle dans les associations, les collectivités locales, les universités ou les hôpitaux», explique Sylvain Bégenne. *«Ces échanges ont également permis d'illustrer notre présence au centre de l'activité économique, au contact de décideurs tels que le Vice-président de la Communauté d'Agglomération Niortaise, un représentant de la Chambre Régionale des Comptes et le Président d'une association d'insertion de travailleurs handicapés»*.

Pari ambitieux que celui d'intéresser les étudiants au rôle de l'auditeur dans l'économie. Pari réussi grâce à la forte participation des étudiants, mais aussi à la forte mobilisation des élus de la profession, nombreux à être venus soutenir l'initiative, parmi lesquels Gilles Hengoat, Yannick Ollivier et Emmanuel Cordier.